

DEPARTEMENT
DE L'ALLIER



VICHYCOMMUNAUTÉ

ARRONDISSEMENT
DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 09 juin 2022

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 37

Votants : 37

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET – JS. LALOY - J. KUCHNA - M. CHARASSE – F. SENNEPIN - N. COULANGE – M. MARIEN – N. CHAMOIX-BOUILLON - JM. GERMANANGUE – M. MORGAND - B. AGUIAR – C. BENOIT - JC. BRAT, Vice-Présidents.

MM. R. LOPEZ - E. BARGE - P. SEROR – S. BAUD – C. MAGNAUD – F. GONZALES - T. WIRTH - T. LAPLACE – A. CORNE – JF. CHAUFFRIAS – JM. BOUREL – A. GIRAUD – S. THOMAS-MOLLON - JD. BARRAUD – JP. RAYMOND - V. TRIBOULET – R. DEJEAN – C. DUMONT - S. MORIER-MIZOULE – J. BLETTERY - S. BRUNO – P. BONNET – E. VOITELLIER, Conseillers Délégués, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avant donné procuration :

Absents excusés :

Mmes C. BARDOT, Vice-Présidente.

Mme et M. J. TERRACOL – F. SZYPULA – O. ROYER – P. COLAS – B. BAYLAUCQ – C. BOUARD – J. ALMAZAN, Conseillers Délégués, Membres

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT, Conseiller Communautaire.

N° 2

OBJET :

**VALORISATION DES
BOUES DES
STATIONS
D'EPURATION DE
VICHY
COMMUNAUTE**

**LOT 2
« COMPOSTAGE »**

**MARCHE 22WG008
AVENANT N°1**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-
Préfecture le :
14 JUIN 2022

Publiée ou notifiée le :
14 JUIN 2022

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles R. 2194-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°3 du 03 décembre 2020 donnant délégation au Bureau Communautaire pour « décider de la conclusion des marchés publics et accords-cadres d'un montant supérieur aux seuils européens, ainsi que prendre toute décision concernant leurs avenants »,

.../...

Vu la délibération n°4 du Bureau Communautaire du 13 janvier 2022 approuvant, conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 12 janvier 2022, la conclusion d'un marché 22WG008 pour la valorisation des boues des stations d'épuration de l'agglomération de Vichy Communauté,

Vu le marché n°22WG008,

Vu l'article L. 6 3°) du Code de la Commande Publique, prévoyant qu'un contrat puisse être modifié lorsqu'a lieu un événement « *extérieur aux parties, imprévisible et bouleversant temporairement l'équilibre du contrat* »,

Vu l'article R. 2194-5 du Code de la Commande Publique qui dispose que : « Le marché peut être modifié lorsque la modification est rendue nécessaire par des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir [...] »,

Vu la commission d'appel d'offres réunie le 07/06/2022 approuvant le principe d'abroger l'article 6 – prix du cahier des Clauses Administratives Particulières jusqu'au 31 janvier 2023 et d'autoriser l'augmentation de 5% des prix de transport et compostage indiqués au BPU,

Considérant que les augmentations de prix des matières premières sont de telles importances qu'elles n'étaient pas prévisibles au moment de la conclusion du contrat rendant l'exécution de ce dernier excessivement onéreux pour son titulaire,

Considérant que l'entreprise ECOVERT BOILON a fait connaître qu'elle ne pouvait honorer les prix de transport et compostage compte-tenu du contexte économique actuel,

Propose au Bureau Communautaire :

- d'autoriser la passation d'un avenant N° 1 au marché n°22WG008,
- d'autoriser, le Président ou la Conseillère déléguée à la Commande Publique à signer tous documents relatifs à cet avenant.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve l'ensemble des propositions précitées,
- donne mandat au Président ou à la Conseillère déléguée à la Commande Publique pour signer l'avenant n°1 au marché n°22WG008 ainsi que tous documents liés aux présentes décisions,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté, le 09 juin 2022.

Les membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,


Signé numériquement par
FREDERIC AGUILERA
DN : C=FR, O=Certinomis,
OU=0002 433998903,
CN=Certinomis - Easy CA
Raison : J'ai approuvé ce document.
Emplacement : A vichy
Date : mardi 14 juin 2022 10:14:46



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

VALORISATION DES BOUES D'EPURATION (EPANDAGE, COMPOSTAGE ET INCINERATION) DES STATIONS D'EPURATION DE VICHY COMMUNAUTE

MARCHE N° 22WG008

Lot n° 2 : Compostage des boues d'épuration

AVENANT N° 1

A - Identification du maître d'ouvrage.

Communauté d'agglomération VICHY COMMUNAUTE

9 Place Charles de Gaulle

CS 92956

03209 Vichy cedex

Identifiant Siret : 20007136300044 (Siret Assainissement)

Représenté par la Conseillère déléguée à la Commande Publique, Madame Elisabeth BARGE

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

ECOVERT BOILON

Domaine de la Tour

63 190 LEMPTY

N° SIRET : 49018931300011

Représenté par Monsieur Michel BOILON

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

VALORISATION DES BOUES D'EPURATION (EPANDAGE, COMPOSTAGE ET INCINERATION) DES STATIONS D'EPURATION DE VICHY COMMUNAUTE

Lot n° 2 : Compostage des boues d'épuration

- Date de la notification du marché public: 26 janvier 2022
- Durée d'exécution du marché public: 1 an à compter de sa notification, reconductible 2 fois un an.
- Montant du marché public : Accord cadre sans minimum ni maximum

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant a pour objet de modifier les tarifs des prestations du Bordereau des Prix Unitaires (B.P.U.) en leur appliquant une plus-value de 5 % pour la période en cours, soit du 1^{er} avril 2022 au 31/01/2023.

En effet, le titulaire du marché a fait connaître par courrier du 16 mars 2022 à l'acheteur les difficultés rencontrées dans le cadre de l'exécution du contrat en raison du contexte économique actuel et du facteur d'imprévisibilité des coûts de certaines matières premières.

Il a apporté par courrier en date du 29 avril 2022, les justificatifs nécessaires.

■ Incidence financière de l'avenant

Le présent avenant augmente les tarifs de transport et compostage de 5% (prestations indiqués au B.P.U). La prestation de location de benne reste au même prix. Ces dispositions sont applicables du 01/04/2022. Le bordereau des prix est modifié en conséquence.

E - Autres charges et conditions

Toutes les clauses du contrat initial, auxquelles le présent avenant ne déroge pas, demeurent en vigueur.

F - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

| Nom, prénom et qualité du signataire (*) | Lieu et date de signature | Signature |
|--|---------------------------|-----------|
| | | |

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

G - Signature du maître d'ouvrage.

A : , le

Signature

H - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N°2 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 09 JUIN 2022 -

Objet de l'acte : VALORISATION DES BOUES DES STATIONS D'EPURATION DE VICHY
COMMUNAUTE - LOT 2 "COMPOSTAGE" - MARCHE 22WG008 AVENANT
N°1

.....
Date de décision: 09/06/2022

Date de réception de l'accusé 14/06/2022

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 09JUI2022_2

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20220609-09JUI2022_2-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .1

Commande Publique

Marchés publics

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 2.pdf (99_DE-003-200071363-20220609-09JUI2022_2-DE-1-1_1.pdf)